

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2417

8 octobre 2011

### SOMMAIRE

Appunti S.à r.l. ....	115981	Maraitte Parkett GmbH .....	115997
Cesa Investments S.A. ....	115999	Marcelina S.A. ....	115970
FK Holding 1 S.à r.l. ....	116000	Mauna International S.à r.l. ....	115998
Hôtel des Ducs S.à r.l. ....	116014	MAXimmo, s.à r.l. ....	115998
Kenavon Drive Holdings .....	116015	Medialo Investments S.A. ....	115999
Kheops Invest S.A. ....	115970	Méridian Properties Luxembourg S.à r.l. .....	115996
Knekt S.A. ....	115970	Méridian Properties Luxembourg S.à r.l. .....	115996
Knekt S.A. ....	115970	Metecno S.à r.l. ....	115999
Knekt S.A. ....	115980	Mezzanine Invest S.à r.l. ....	115997
Kysa, S.à r.l. ....	115980	Microcap 08/09 - ITM S.C.A., SICAR ....	115998
La Fumée S.à r.l. ....	115979	M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxem- bourgeoise) .....	115996
La Fumée S.à r.l. ....	115980	Mineralux S.A. ....	116000
Lama Services (Luxembourg) S.A. ....	115980	MM Investments S.à r.l. ....	116000
Larisse SA .....	115980	Modern Treuhand S.A. ....	116000
Le Manoir .....	115981	MR International (Lux), S.à r.l. ....	116014
Lupcin-Lux Pommerloch .....	115981	Sailor S.A. ....	116015
Lupcin-Lux Schmiede .....	115981	Silmaril S.A. ....	116016
Lusmifin S.A. ....	115981	Spencer Holding S.A. ....	116014
Lusmifin S.A. ....	115995	Stemar S.à r.l. ....	116014
Lux-Audit S.A. ....	115996	Stratium Finance S.A. ....	116015
Lux Business Management S.à r.l. ....	115995	Stratium Finance S.A. ....	116014
Lux Konzern S.à r.l. ....	115995	Taulux S.à r.l. ....	116015
Lux Web Ventures S.A. ....	115996	Threadneedle (Lux) .....	116015
Lux Web Ventures S.A. ....	115995		
Majestic S.à r.l. ....	115997		
Mapua Investment Holding Company S.à r.l. ....	115997		

**Knekt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel.  
R.C.S. Luxembourg B 129.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117168/10.

(110134758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Kheops Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KHEOPS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117167/11.

(110134146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Knekt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel.  
R.C.S. Luxembourg B 129.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117169/10.

(110134759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Marcelina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 162.450.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twelfth of July,  
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

- 1) Mr Nicolas GRAAS, employee, born in Lausanne (Switzerland), on 2 October 1965, residing in L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II,
- 2) Mrs Elisabeth GRAAS, employee, born in Luxembourg, on 14 May 1975, residing in L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie,
- 3) Mrs Marcelle GRAAS-LAVIE, business woman, born in Bône (Algeria), on 6 October 1944, residing in L-2338 Luxembourg, 3A, rue Plaetis,  
here represented by Mr Nicolas GRAAS, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 7 July 2011, which will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, acting in their aforementioned capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a limited company (société anonyme) under the name of "MARCELINA S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The Company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the 3<sup>rd</sup> Friday in the month of June at 10.00 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5\bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** The Law of 10<sup>th</sup> of August 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31<sup>st</sup> of December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the appearing parties, prenamed, hereby declare to subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company as follows:

1. Mr Nicolas GRAAS, prenamed, two hundred forty-eight shares . . . . .	248
2. Mrs Elisabeth GRAAS, prenamed, thirty-one shares . . . . .	31
3. Mrs Marcelle GRAAS-LAVIE, prenamed, thirty-one shares . . . . .	31
TOTAL: three hundred ten shares . . . . .	310

The shares are paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%) so that the amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euro (EUR 2,000).

#### *Resolutions of the shareholder*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
  - Mr Nicolas GRAAS, employee, born in Lausanne (Switzerland), on 2 October 1965, residing in L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II,
  - Mrs Elisabeth GRAAS, employee, born in Luxembourg, on 14 May 1975, residing in L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie,
  - Mrs Marcelle GRAAS-LAVIE, business woman, born in Bône (Algeria), on 6 October 1944, residing in L-2338 Luxembourg, 3A, rue Plaetis

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2016.

3. Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie, with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 60.219, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2016.

4. The address of the registered office of the Company is at L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the representative of the persons appearing, said representative signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Nicolas GRAAS, employé, né à Lausanne (Suisse), le 2 octobre 1965, demeurant à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II,

2) Madame Elisabeth GRAAS, employée, née à Luxembourg, le 14 mai 1975, demeurant à L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie,

3) Madame Marcelle GRAAS-LAVIE, commerçante, née à Bône (Algérie), le 6 octobre 1944, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3A, rue Plaetis,

ici représentée par Monsieur Nicilas GRAAS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 juillet 2011, qui restera attachée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «MARCELINA S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le

cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3e vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-



verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

### Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prénommés déclarent souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

1. Monsieur Nicolas GRAAS, prénommé, deux cent quarante-huit actions . . . . .	248
2. Madame Elisabeth Graas, prénommée, trente et une actions . . . . .	31
3. Madame Marcelle GRAAS-Lavie, prénommée, trente et une actions . . . . .	31
TOTAL: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes ces actions sont libérées en espèces à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

### Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
  - Monsieur Nicolas GRAAS, employé, né à Lausanne (Suisse), le 2 octobre 1965, demeurant à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II,
  - Madame Elisabeth GRAAS, employée, née à Luxembourg, le 14 mai 1975, demeurant à L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie,
  - Madame Marcelle GRAAS-LAVIE, commerçante, née à Bône (Algérie), le 6 octobre 1944, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3A, rue Plaetis.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2016.

3. Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.219, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2016.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GRAAS, E. GRAAS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. LAC/2011/31798. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011109179/512.

(110122486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### La Fumée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.589.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FUMEE S.à r.l.

Référence de publication: 2011117175/10.

(110134790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Knekt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.662.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117170/10.

(110134760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Kysa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.431.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011117173/10.

(110134708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**La Fumée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.589.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA FUMEE S.à r.l.

Référence de publication: 2011117176/10.

(110134791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 36.082.

---

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 juin 2011 que:  
- la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012 approuvant les comptes de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011117177/17.

(110134672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Larisse SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.832.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARISSE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011117179/11.

(110134139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Le Manoir, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: Beaufort,

R.C.S. Luxembourg B 126.878.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE MANOIR

Référence de publication: 2011117180/10.

(110134466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lupcin-Lux Pommerloch, Société Anonyme.**

Siège social: L-9676 Noertrange, 27, Burrebeerig.

R.C.S. Luxembourg B 117.905.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUPCIN-LUX POMMERLOCH SA

Référence de publication: 2011117181/10.

(110134526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lupcin-Lux Schmiede, Société Anonyme.**

Siège social: L-9676 Noertrange, 27, Burrebeerig.

R.C.S. Luxembourg B 103.139.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUPCIN-LUX SCHMIEDE SA

Référence de publication: 2011117182/10.

(110134525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lusmifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.294.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117183/10.

(110134619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Appunti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.150,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.813.

---

In the year two thousand eleven, the nineteenth day of July,  
before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Appunti S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.813 and having a share capital of sixty thousand one hundred fifty euros (EUR 60,150.-) (the Com-

pany). The Company has been incorporated on December 20, 2007 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 29, 2008 under number 517. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 28, 2011 under number 839.

There appeared:

1. Syntegra Investments III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.690, having a share capital of EUR 12,600.- (Syntegra),

hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. ISTIFID SOCIETÀ FIDUCIARIA E DI REVISIONE p.a., an Italian trust company, duly authorized to perform its activity pursuant to Italian Law 23<sup>rd</sup> November 1939 n. 1966 and subsequent modifications, having its registered office at viale Jenner 51, 20159 Milan, registered with the Milan Companies Register under number 01863180152 (Istifid),

hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties under point 1. and 2. are hereinafter referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by (i) the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and (ii) the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That forty-seven thousand eight hundred ninety-three (47,893) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), twelve thousand one hundred and seven (12,107) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) and one hundred fifty (150) preferred shares (the Preferred Shares), representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgement and agreement on the current situation of the Company;

2. Creation of class C shares (the Class C Shares) and class D shares (the Class D Shares) with the rights and obligations as specified below;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euros (EUR 60,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty thousand one hundred and fifty euros (EUR 60,150.-) represented by forty-seven thousand eight hundred ninety-three (47,893) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), twelve thousand one hundred and seven (12,107) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) and one hundred fifty (150) preferred shares (the Preferred Shares) having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to one hundred twenty thousand one hundred and fifty euros (EUR 120,150.-) by the creation and issuance of forty-seven thousand eight hundred ninety-three (47,893) Class D Shares and twelve thousand one hundred and seven (12,107) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

4. Increase of the share capital specified under item 3. above by way of incorporation of reserves of the Company;

5. Amendment to the first sentence of article 1 Definitions in the articles of association of the Company (the Articles);

6. Insertion of a definition of C Distribution Amount in the Articles;

7. Insertion of a definition of Class C Shares and Class D Shares in the Articles;

8. Amendment to the definitions of Class A Shareholder and Class B Shareholder in the Articles;

9. Insertion of a definition of D Distribution Amount in the Articles;

10. Amendment to the definition of Exit Value in the Articles based upon the new shareholding structure of the subsidiary company Moleskine s.r.l. ("Moleskine"), following the partial sale executed by the Company, as seller, on December 23, 2010 -of a 70% stake held in Moleskine (the "New Shareholding Structure");

11. Amendment to the definition of Investor Cashflows in the Articles based upon the New Shareholding Structure;

12. Amendment to the definition of Moleskine in the Articles based upon the New Shareholding Structure;

13. Insertion of a definition of Partial Sale of Moleskine in the Articles based upon the New Shareholding Structure;

14. Insertion of a definition of Partial Sale Proceeds in the Articles based upon the New Shareholding Structure;

15. Amendment to the definition of Preferred Exit Value in the Articles based upon the New Shareholding Structure;

16. Amendment to the definition of Shares in the Articles;

17. Amendment of article 5.1 of the Articles;

18. Amendment to article 6.1. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 3. above;



19. Amendment to article 7.2. of the Articles and insertion of an article between article 7.1 and 7.2 of the Articles and renumbering;

20. Amendment of article 8.4 of the Articles;

21. Amendment to article 10.2.2 of the Articles;

22. Insertion of article 10.4 of the Articles;

23. Amendment to article 11.1. of the Articles;

24. Amendment to article 20.2. of the Articles based upon the New Shareholding Structure;

25. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created and issued shares in the register of shareholders of the Company;

26. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders acknowledge and agree that, considering that some definitions and formulas concerning the preferred dividend mechanism regulated in the Articles were based on the previous shareholding structure of the subsidiary company Moleskine, there is a necessity to amend certain provisions of the Articles in order to maintain the same rights in favor of each Class A Shareholders and Class B Shareholder, without any novative effect.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to create class C shares (the Class C Shares) and class D shares (the Class D Shares) with the rights and obligations as specified below.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euros (EUR 60,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty thousand one hundred and fifty euros (EUR 60,150.-) represented by forty-seven thousand eight hundred ninety-three (47,893) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), twelve thousand one hundred and seven (12,107) class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares) and one hundred fifty (150) preferred shares (the Preferred Shares) having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to one hundred twenty thousand one hundred and fifty euros (EUR 120,150.-) by the creation and issuance of forty-seven thousand eight hundred ninety-three (47,893) class D shares (the Class D Shares) and twelve thousand one hundred and seven (12,107) class C shares (the Class C Shares) of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve that the increase of share capital of the Company mentioned in the third resolution shall be paid by incorporation of a portion of the reserves of the Company reported on the interim accounts of the Company dated July 18, 2011 (the Interim Accounts) for an amount of sixty thousand euros (EUR 60,000.-) and shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The new Class C Shares and the Class D Shares will be allocated and subscribed as follows:

- forty-seven thousand eight hundred ninety-three (47,893) Class D Shares to Syntegra.
- twelve thousand one hundred and seven (12,107) Class C Shares to Istifid.

Proof of the availability of the reserves is evidenced by the Interim Accounts.

The Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the first sentence in article 1 Definitions in the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Definitions.** The following capitalized terms used in the articles of association (the Articles) shall have the following meanings (unless defined below):”

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to insert a definition of C Distribution Amount in the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“C Distribution Amount: means an amount deriving from the Partial Sale of Moleskine and available for distribution, not exceeding EUR 14,931,966.67”.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to insert a definition of Class C Shares and Class D Shares in the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“Class C Shares means any Share of class C issued from time to time by the Company, having the right to receive the C Distribution Amount in accordance with these Articles or upon redemption of such Shares, as the case may be.

Class D Shares means any Share of class D issued from time to time by the Company, having the right to receive the D Distribution Amount in accordance with these Articles or upon redemption of such Shares, as the case may be.”

*Eighth resolution*

The Shareholders resolve to amend the definition of Class A Shareholder and Class B Shareholder in the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“Class A Shareholder means Syntegra Investments III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.690, and any of its Affiliate. The Class A Shareholder is the holder of the Class A Ordinary Shares and the Class D Shares.

Class B Shareholder means ISTIFID SOCIETÀ FIDUCIARIA E DI REVISIONE p.a., an Italian trust company, duly authorized to perform its activity pursuant to Italian Law 23rd November 1939 n. 1966 and subsequent modifications, having its registered office at Viale Jenner 51, 20159 Milan, registered with the Milan Companies Register under number 01863180152. The Class B Shareholder is the holder of the Class B Ordinary Shares and the Class C Shares.”

*Ninth resolution*

The Shareholders resolve to insert the definition of D Distribution Amount in the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“D Distribution Amount: means an amount deriving from the Partial Sale of Moleskine, and available for distribution (for the avoidance of doubt, taking into account all amounts already distributed), not exceeding EUR 9,068,033.33”.

*Tenth resolution*

Based upon the new shareholding structure of Moleskine, following the partial sale - executed by the Company, as seller, on December 23<sup>rd</sup> 2010 -of a 70% stake held in Moleskine (the “New Shareholding Structure”) and considering that some definitions and formulas concerning the preferred dividend mechanism provisions regulated in the Articles are based on the previous shareholding structure of Moleskine, the Shareholders resolve to amend the definition of Exit Value in the Articles, in order to maintain the same rights in favor of each Class A and Class B Shareholder, without any novative effect, so that it shall henceforth read as follows:

“Exit Value means the actually collected sale price of 100% of the shares of Moleskine actually held – directly or indirectly – by the Company including the Partial Sale Proceeds”.

*Eleventh resolution*

Based upon the New Shareholding Structure and considering that some definitions and formulas concerning the preferred dividend mechanism provisions regulated in the Articles are based on the previous shareholding structure of Moleskine, the Shareholders resolve to amend the definition of Investor Cashflows in the Articles, in order to maintain the same rights in favor of each Class A and Class B Shareholder, without any novative effect, so that it shall henceforth read as follows:

“Investor Cashflows or (Fn) means any amount (e.g. dividends, capital increase, etc) that has been paid or will be paid:

(i) to or from the Company, in relation to its shareholding stake in Moleskine; and/or

(ii) to the extent not included under point (i) above, to or from the Company’s shareholders in relation to its shareholding in Moleskine without considering however any amount included in the definition of Exit Value and”.

*Twelfth resolution*

Based upon the New Shareholding Structure and considering that some definitions and formulas concerning the preferred dividend mechanism provisions regulated in the Articles are based on the previous shareholding structure of Moleskine, the Shareholders resolve to amend the definition of Moleskine in the Articles, in order to maintain the same rights in favor of each Class A and Class B Shareholder, without any novative effect, so that it shall henceforth read as follows:

“Moleskine means Moleskine S.r.l., a limited liability company incorporated and existing under the law of Italy, having its registered office at Viale Stelvio 66, 20159 Milan, Italy, registered with the Milan Company Register”.

*Thirteenth resolution*

Based upon the New Shareholding Structure and considering that some definitions and formulas concerning the preferred dividend mechanism provisions regulated in the Articles are based on the previous shareholding structure of Moleskine, the Shareholders resolve to insert the definition of Partial Sale of Moleskine in the Articles, in order to maintain

the same rights in favor of each Class A and Class B Shareholder, without any novative effect, so that it shall henceforth read as follows:

“Partial Sale of Moleskine: means the transfer of a 70% stake in Moleskine on December 23, 2010 by the Company (such date shall be relevant for the calculation of the IRR)”.

*Fourteenth resolution*

Based upon the New Shareholding Structure and considering that some definitions and formulas concerning the preferred dividend mechanism provisions regulated in the Articles are based on the previous shareholding structure of Moleskine, the Shareholders resolve to insert the definition of Partial Sale Proceeds in the Articles, in order to maintain the same rights in favor of each Class A and Class B Shareholder, without any novative effect, so that it shall henceforth read as follows:

“Partial Sale Proceeds: means the total net amount of cash proceeds realized by the Company pursuant to the Partial Sale of Moleskine”.

*Fifteenth resolution*

Based upon the New Shareholding Structure and considering that some definitions and formulas concerning the preferred dividend mechanism provisions regulated in the Articles are based on the previous shareholding structure of Moleskine, the Shareholders resolve to amend the definition of Preferred Exit Value in the Articles, in order to maintain the same rights in favor of each Class A and Class B Shareholder, without any novative effect, so that it shall henceforth read as follows:

“Preferred Exit Value means Exit Value plus the Investor Cashflows (for the exclusive purposes of the calculation of the Preferred Exit Value, the Preferred Exit Value shall be reduced by an amount equal to 15,22% of the Preferred Dividend).”

*Sixteenth resolution*

The Shareholders resolve to amend the definition of Shares in the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“Shares means the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Preferred Shares of the Company issued from time to time, unless the context requires otherwise.”

*Seventeenth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company is formed for a limited period of time. The Company’s term shall automatically end upon the effective date of the direct or indirect Transfer of the entirety of the Moleskine’s shares held by the Company or, as the case may be, of the Moleskine’s shares held by an Affiliate, to any Person, unless such Person is a company in which the Company holds directly or indirectly a majority stake of the share capital, and the Managers shall be appointed as liquidators of the Company in accordance with article 21.2 of these Articles.”

*Eighteenth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **6.1.** The Company’s share capital is fixed at one hundred twenty thousand one hundred and fifty euros (EUR 120,150.-) represented by forty-seven thousand eight hundred ninety-three (47,893) Class A Ordinary Shares, twelve thousand one hundred and seven (12,107) Class B Ordinary Shares, twelve thousand one hundred and seven (12,107) Class C Shares, forty-seven thousand eight hundred ninety-three (47,893) Class D Shares and one hundred fifty (150) Preferred Shares, each in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), all subscribed and fully paid-up.”

*Nineteenth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 7.2. of the Articles and to insert a new article between article 7.1. and 7.2. of the Articles, which henceforth will be 7.2., the existing article 7.2. will become article 7.3. and the existing article 7.3. will become article 7.4. so that they shall henceforth read as follows:

“ **7.1.** Each Class A and Class B Ordinary Share entitles its holder to the economic rights as set forth under the Law.

**7.2.** Each Class C and Class D Share entitles its holder to the economic rights as set forth under article 20 of these Articles and as per the definition of Class C Shares and Class D Shares.

**7.3.** Each Preferred Share entitles its holder to the economic rights as set forth under article 20 of these Articles.

**7.4.** Towards the Company, the Company’s Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. Each Company’s Share is entitled to one vote.”

*Twentieth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 8.4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **8.4.** Save as provided for under articles 8.7 and 11 of these Articles, for the entire duration of the Company, the Class B Shareholder shall not transfer directly or indirectly any of its Preferred Shares and/or Class C Shares.”

*Twenty-first resolution*

The Shareholders resolve to amend article 10.2.2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **10.2.2.** its entire shareholding (Class B Ordinary Shares) in the Company in case (i) the Selling Proportion is equal to or higher than the majority of the share capital of the Company, or (ii) the aggregate of the Selling Proportion and the Class B Ordinary Shares offered by the holder(s) of Class B Ordinary Shares by application of clause 10.2.1 would allow the Tag Buyer(s) upon completion to hold a shareholding in excess of 50% of the entire issued and outstanding share capital of the Company.

In each such case the Class A Shareholder shall ensure that the Tag Buyer(s) shall acquire the legal and beneficial interest in a proportional amount or, as the case may be, the entirety of the Class B Ordinary Shares of each holder of Class B Ordinary Shares who so elects at the same price per share (including any proportionate portion of any Shareholder loan).”

*Twenty-second resolution*

The Shareholders resolve to insert a new article 10.4. of the Articles:

“ **10.4.** For the sake of clarity the mechanism set forth under clause 10 above shall apply, mutatis mutandis, also in the case the Tag Offer affects the Class D Shares.”

*Twenty-third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 11.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **11.1.** The Class A Shareholder in accepting a bona fide offer (the Offer) from a third party (the Proposed Buyer) for the purchase of Class A Ordinary Shares and/or Class D Shares representing more than 50.01% of the entire share capital of the Company (such percentage being the Drag Proportion) is entitled to act as follows:

(i) The Class A Shareholder will notify the holder(s) of Class B Ordinary Shares and Class C Shares and the holder(s) of Preferred Shares (the Remaining Shareholders) of the main terms of the Offer (including an offer for any outstanding shareholder loan); and

(ii) the Remaining Shareholder(s) shall accept such Offer promptly.”

*Twenty-fourth resolution*

Based upon the New Shareholding Structure and considering that some definitions and formulas concerning the preferred dividend mechanism provisions regulated in the Articles are based on the previous shareholding structure of Moleskine, the Shareholders resolve to amend article 20.2 of the Articles, in order to maintain the same rights in favor of each Class A and Class B Shareholder, without any novative effect, so that it shall henceforth read as follows:

“ **20.2.** Save in case of any refinancing transaction arranged by the Class A Shareholder, any distribution in any form whatsoever, whether as dividends or interim dividends, liquidation proceeds or proceeds of repurchase or redemption, resulting from the definitive and complete transfer of 100% of the shares of Moleskine actually held – directly or indirectly – by the Company (the «Exit») – provided that (i) the IRR (calculated gross of the amount distributed as Preferred Dividend) realized by the Company is greater than 22% (the «Threshold 1 and Threshold 2») and that (ii) the Exit Value is higher than 70,000,000 Euro (the «Minimum Hurdle»), shall be made following the below ranking:

1. in repayment of any shareholder loans (together with any accrued interest thereon);

2. on the Preferred Shares (the Preferred Dividend), in accordance with the following formula and only if the IRR realized by the Company is greater than 22% and the Exit Value is higher than the Minimum Hurdle; if the Exit Value is higher than the Minimum Hurdle, the Class B Shareholders holding any Preferred Shares will be entitled to the Gross Preferred Dividend (as defined below) less the Gross Preferred Dividend corresponding to the Minimum Hurdle (see «K» in the below formula);

3. on the Class C Shares and Class D Shares, *pari passu* and proportionally, (being understood that the proportionality, in this case, should be calculated pursuant to the nominal value of the C Distribution Amount and the D Distribution Amount), for the C Distribution Amount and the D Distribution Amount, respectively; and; and

4. on the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, *pari passu* and proportionally.

Preferred Dividend = {[Preferred Exit Value x ] -[β x

(1+i) ^ (GG<sub>exit</sub>/365) x ] -Transaction Costs -Indemnities} -K

Being understood, for the sake of clarity, that if the Exit Value is lower than the Minimum Hurdle, the Preferred Dividend will be equal to zero.

Where

$\{[\text{Preferred Exit Value} \times ] - [\beta \times (1+i)^{\text{(GGexit/365)}} \times ] - \text{Transaction Costs} - \text{Indemnities}\}$ : means the Gross Preferred Dividend;

: or Preferred Percentage: means the preferred percentage determined according to the Thresholds outlined below;

$\beta$ : means APPUNTI S.r.l. contribution (in form of equity or semi-equity or shareholder's loan) paid for the purposes of 100% Modo & Modo S.p.A. shareholding acquisition and any other contribution from Moleskine's shareholders (in form of equity or semi-equity or shareholder's loan);

$i$ : means a capitalization rate equal to the sum of EURIBOR 6 months on the day of the sale of 100% of the shares of Moleskine actually held by the Company plus a spread of 2.7%;

Indemnities: means the amount (if any) which will fund all the indemnities payable by the Company to the purchaser (s) of Moleskine on the basis of (if any) the relevant contractual provisions; being understood that if the indemnities are higher than 5% (the «Floor») of the enterprise value (to be intended as Exit Value plus/minus the net financial position of MOLESKINE as agreed with the purchaser of MOLESKINE) agreed at the Exit, then any amount exceeding the Floor will be not included in the above formula (the «Exceeding Amount»). Being clear that the Preferred Dividend will be adjusted as per the Exceeding Amount (if any) only if and when the latter will be (i) actually paid by the Company and (ii) each time is higher than 200.000 Euro.

K: a conventional predetermined amount equal to the Gross Preferred Dividend which would have been corresponded if the Minimum Hurdle was reached and equal to Euro 6,567,912 or Euro 5,469,389 or Euro 2,847,785 or Euro 1,417,111 or Euro 549,032 if the Exit takes place in 2008, 2009, 2010, 2011 or 2012 respectively. For the Years 2013, 2014 or 2015, K shall be equal to Euro 549,032.

Transaction Costs: means all costs related to the Exit procedures.

Thresholds: means:

- If IRR is equal or lower than 22%, then the corresponding Preferred Percentage will be equal to 0 (zero).

- If IRR is equal or greater than 60% («Threshold 1») then the corresponding Preferred Percentage will be equal to the result of the following formula:

Preferred Percentage =  $\{13\% - [(\text{Maximum Preferred Shares Cash Contribution} - \text{paid in Preferred Shares Cash Contribution}) / (\text{Maximum Preferred Shares Cash Contribution})] \times 13\%\}$

Where:

Maximum Preferred Shares Cash Contribution is set at Euro 40,000 (share capital and premium reserve).

- For IRR between 22% and 60% («Threshold 2»), the Preferred Percentage is equal to the result of the corresponding linear equation.

The Preferred Dividend will be allocated proportionally to the paid-in Preferred Shares cash contribution to the holder (s) of Preferred Shares according to pro rata temporis criteria (the Maturity Percentages) pursuant to certain triggering dates.

On the basis of the above, therefore any residual amount (the Residual Amount) - which will be consequence of a good reason manager(s) only of the Preferred Dividend will not be allocated to any of the remaining holders of Preferred Shares. The Residual Amount therefore will be distributed, pari passu and proportionally (being understood that the proportionality, in this case, should be calculated pursuant to the nominal value of the C Distribution Amount and the D Distribution Amount) among the remaining holders of Class C Shares and Class D Shares up to the C Distribution Amount and the D Distribution Amount respectively, and, pari passu and proportionally, of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares.

The Preferred Shares will not have any right in relation to the reserved share premium or allocation paid in respect of the subscription of the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares and will not have any right in relation to the any other reserves arising following an Exit Value lower than the Minimum Hurdle.

If IRR is lower than 22% and if the Preferred Exit Value is lower than the Minimum Hurdle, then any distribution shall be made as follows:

- in repayment of any shareholders loans;

- on the Class C Shares and Class D Shares, pari passu and proportionally (being understood that the proportionality, in this case, should be calculated pursuant to the nominal value of the C Distribution Amount and the D Distribution Amount), up to the C Distribution Amount and the D Distribution Amount respectively;

- on the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, pari passu and proportionally.

Any distribution on the Shares can be effected only if the sale proceeds deriving from the sale of 100% of Moleskine stake held, directly or indirectly, by the Company, after the reimbursement of the shareholders' loans together with any accrued interest thereon, are actually and effectively collected by the Company."

#### *Twenty-fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l.,

each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly created and issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1.700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, het notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Appunti S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.813 et au capital de soixante mille cent cinquante euros (EUR 60.150) (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2007 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 février 2008 sous le numéro 517. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 avril 2011 sous le numéro 839.

Ont comparu:

1. Syntegra Investments III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.690, au capital de EUR 12.600 (Syntegra),

ici représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. ISTIFID SOCIETÀ FIDUCIARIA E DI REVISIONE p.a., une société fiduciaire de droit italien, dûment autorisée à exercer ses activités sur base de la loi italienne du 23 novembre 1939 n. 1966 telle que modifiée, ayant son siège social à viale Jenner 51, 20159 Milan, enregistrée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 01863180152 (Istifid),

ici représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. et 2. sont ci-après désignées comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par (i) le représentant agissant pour le compte des parties comparantes et (ii) le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (47.893) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), douze mille cent sept (12.107) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B) et cent cinquante (150) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles), représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Prise d'acte et acceptation de la situation actuelle de la Société;

2. Création de parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et de parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D) avec les droits et obligations mentionnés ci-après;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante mille Euro (EUR 60.000) afin de porter le montant du capital social de la Société de son montant actuel de soixante mille cent cinquante Euro (EUR 60.150), représenté par quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (47.893) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), douze mille cent sept (12.107) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B) et cent cinquante (150) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à cent vingt mille cent cinquante Euro (EUR 120.150), par la création et l'émission de quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (47.893) Parts Sociales de Classe D et douze mille cent sept (12.107) Parts Sociales de Classe C de la Société d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

4. Augmentation du capital social précisée au point 3. ci-dessus par incorporation des réserves de la Société;



5. Modification de la première phrase de l'article 1 Définitions dans les statuts de la Société (les Statuts);
6. Insertion d'une définition de Montant de Distribution C dans les Statuts;
7. Insertion d'une définition de Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe D dans les Statuts;
8. Modification des définitions d'Associé de Classe A et d'Associé de Classe B dans les Statuts;
9. Insertion d'une définition de Montant de Distribution D dans les Statuts;
10. Modification de la définition de Valeur de Sortie dans les Statuts basée sur la nouvelle structure de l'actionnariat de la société filiale Moleskine s.r.l. (Moleskine) après la vente partielle -conclue par la Société en tant que vendeur, le 23 décembre 2010 – de 70% de sa participation dans Moleskine (la Nouvelle Structure de l'Actionnariat);
11. Modification de la définition de Flux Financières d'Investisseur dans les Statuts basée sur la Nouvelle Structure de l'Actionnariat;
12. Modification de la définition de Moleskine dans les Statuts basée sur la Nouvelle Structure de l'Actionnariat;
13. Insertion d'une définition de Vente Partielle de Moleskine dans les Statuts basée sur la Nouvelle Structure de l'Actionnariat;
14. Insertion d'une définition de Résultat de Vente Partielle dans les Statuts basée sur la Nouvelle Structure de l'Actionnariat;
15. Modification de la définition de Valeur de Sortie Préférentielle dans les Statuts basée sur la Nouvelle Structure de l'Actionnariat;
16. Modifications de la définition de Parts Sociales dans les Statuts;
17. Modification de l'article 5.1 des Statuts;
18. Modification de l'article 6.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 3. ci-dessus;
19. Modification de l'article 7.2 des Statuts et insertion d'un article supplémentaire entre les articles 7.1 et 7.2 des Statuts et renumérotation;
20. Modification de l'article 8.4 des Statuts;
21. Modification de l'article 10.2.2 des Statuts;
22. Insertion d'un article 10.4 des Statuts;
23. Modification de l'article 11.1 des Statuts;
24. Modification de l'article 20.2. dans les Statuts basée sur la Nouvelle Structure de l'Actionnariat;
25. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées et émises dans le registre des associés de la Société;
26. Divers.

III. Que les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés prennent acte et acceptent qu'en considérant que certaines définitions et formules concernant le mécanisme de dividende préférentiel réglementé dans les Statuts étaient basées sur la structure de l'actionnariat précédente de la société Moleskine, il est nécessaire de modifier certaines dispositions des Statuts afin de maintenir les mêmes droits en faveur de chacun de l'Associé de Classe A et l'Associé de Classe B, sans effet de novation.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de créer des parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et des parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D) avec les droits et obligations mentionnés ci-après.

*Troisième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille Euro (EUR 60.000) afin de porter le montant du capital social de la Société de son montant actuel de soixante mille cent cinquante Euro (EUR 60.150), représenté par quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (47.893) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), douze mille cent sept (12.107) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B) et cent cinquante (150) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, à cent vingt mille cent cinquante Euro (EUR 120.150), par la création et l'émission de quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (47.893) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D) et douze mille cent sept (12.107) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

115990

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident que l'augmentation du capital social de la Société mentionnée à la troisième résolution sera libérée par incorporation d'une partie des réserves de la Société reprises dans les comptes intermédiaires de la Société datés du 18 juillet 2011 (les Comptes Intérimaires) pour un montant de soixante mille Euro (EUR 60.000) et sera intégralement affectée au compte de capital social nominal de la Société.

Les nouvelles Parts Sociales de Classe C et les nouvelles Parts Sociales de Classe D seront affectées et souscrites de la manière suivante:

- quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (47.893) Parts Sociales de Classe D à Syntegra.
- douze mille cent sept (12.107) Parts Sociales de Classe C à Istifid.

La preuve de la disponibilité des réserves est documentée par les Comptes Intérimaires.

Les Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier la première phrase de l'article 1. Définitions dans les Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Les termes en majuscule qui suivent, utilisés dans les statuts de la Société (les Statuts) devront avoir la signification suivante (sauf tel qu'indiqué ci-dessous):»

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident d'insérer une définition de Montant de Distribution C dans les Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Montant de Distribution C signifie un montant provenant de la Vente Partielle de Moleskine et disponible à la distribution, qui ne dépasse pas EUR 14.931.966,67.»

#### *Septième résolution*

Les Associés décident d'insérer une définition de Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe D dans les Statuts de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Parts Sociales de Classe C signifie toutes les parts sociales de classe C émises au fil du temps par la Société, donnant droit à un Montant de Distribution C conformément aux Statuts ou lors du rachat de ces Parts Sociales, le cas échéant.

Parts Sociales de Classe D signifie toutes les parts sociales de classe D émises au fil du temps par la Société, donnant droit à un Montant de Distribution D conformément aux Statuts ou lors du rachat de ces Parts Sociales, le cas échéant.»

#### *Huitième résolution*

Les Associés décident de modifier la définition d'Associé de Classe A et d'Associé de Classe B dans les Statuts de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Associé de Classe A signifie Syntegra Investments III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.690 et tous ses Affiliés. L'Associé de Classe A est le détenteur des Parts Sociales Ordinaires de Classe A et des Parts Sociales de Classe D.

Associé de Classe B signifie ISTIFID SOCIETÀ FIDUCIARIA E DI REVISIONE p.a., une société fiduciaire de droit italien, dûment autorisée à exercer ses activités sur base de la loi italienne du 23 novembre 1939 n. 1966 telle que modifiée, dont le siège social se situe à viale Jenner 51, 20159 Milan, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 01863180152. L'Associé de Classe B est le détenteur des Parts Sociales Ordinaires de Classe B et des Parts Sociales de Classe C.»

#### *Neuvième résolution*

Les Associés décident d'insérer une définition de Montant de Distribution D dans les Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Montant de Distribution D signifie un montant provenant de la Vente Partielle de Moleskine et disponible à la distribution (afin d'écarter tout doute, en prenant en compte tout montant déjà distribué), qui ne dépasse pas EUR 9.068.033,33.»

#### *Dixième résolution*

Sur base de la nouvelle structure de l'actionariat de Moleskine, après la vente partielle – effectuée par la Société en tant que vendeur, le 23 décembre 2010 – de sa participation de 70% dans Moleskine (la «Nouvelle Structure de l'Actionariat») et considérant que certaines définitions et formules concernant le mécanisme de dividende préférentiel réglementé dans les Statuts étaient basées sur la structure de l'actionariat précédente, les Associés décident de modifier

la définition de Valeur de Sortie dans les Statuts afin de maintenir les mêmes droits en faveur de l'Associé de Classe A et de l'Associé de Classe B, sans effet de novation, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Valeur de Sortie signifie le prix de vente, effectivement collecté, de 100% des parts sociales de Moleskine réellement détenues – directement ou indirectement -par la Société comprenant le Résultat de la Vente Partielle.»

#### *Onzième résolution*

Sur base de la Nouvelle Structure de l'Actionariat et considérant que certaines définitions et formules concernant le mécanisme de dividende préférentiel réglementé dans les Statuts étaient basées sur la structure précédente de l'actionariat de Moleskine, les Associés décident de modifier la définition de Flux Financières d'Investisseur dans les Statuts, afin de maintenir les mêmes droits en faveur de chacun de l'Associé de Classe A et de l'Associé de Classe B sans effet de novation, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Flux Financières d'Investisseur or (Fn) signifie tout montant (par ex. dividende, augmentation de capital, etc) qui a été payé ou sera payé:

- (i) à ou par la Société, pour sa participation dans Moleskine; et/ou
- (ii) dans la mesure où ce n'est pas inclus au point (i) ci-dessus, à ou par les associés de la Société pour sa participation dans Moleskine sans prendre toutefois compte tout montant inclus dans la définition de Valeur de Sortie et .»

#### *Douzième résolution*

Sur base de la Nouvelle Structure de l'Actionariat et considérant que certaines définitions et formules concernant le mécanisme de dividende préférentiel réglementé dans les Statuts étaient basées sur la structure précédente de l'actionariat de Moleskine, les Associés décident de modifier la définition de Moleskine dans les statuts de la Société, afin de maintenir les mêmes droits en faveur de chacun de l'Associé de Classe A et de l'Associé de Classe B sans effet de novation, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Moleskine signifie Moleskine S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit italien, dont le siège social se situe à Viale Stelvio 66, 20159 Milan, Italie, inscrite au Registre des Sociétés de Milan.»

#### *Treizième résolution*

Sur base de la Nouvelle Structure de l'Actionariat et considérant que certaines définitions et formules concernant le mécanisme de dividende préférentiel réglementé dans les Statuts étaient basées sur la structure précédente de l'actionariat de Moleskine, les Associés décident d'insérer la définition de Vente Partielle de Moleskine dans les Statuts, afin de maintenir les mêmes droits en faveur de chacun de l'Associé de Classe A et de l'Associé de Classe B sans effet de novation, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Vente Partielle de Moleskine signifie le transfert d'une participation de 70% dans Moleskine le 23 décembre 2010 par la Société (cette date servira au calcul du TRI).»

#### *Quatorze résolution*

Sur base de la Nouvelle Structure de l'Actionariat et considérant que certaines définitions et formules concernant le mécanisme de dividende préférentiel réglementé dans les Statuts étaient basées sur la structure précédente de l'actionariat de Moleskine, les Associés décident d'insérer la définition de Résultat de Vente Partielle dans les Statuts, afin de maintenir les mêmes droits en faveur de chacun de l'Associé de Classe A et de l'Associé de Classe B sans effet de novation, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Résultat de Vente Partielle signifie le montant total du résultat net réalisé par la Société suite à la Vente Partielle de Moleskine.»

#### *Quinzième résolution*

Sur base de la Nouvelle Structure de l'Actionariat et considérant que certaines définitions et formules concernant le mécanisme de dividende préférentiel réglementé dans les Statuts étaient basées sur la structure précédente de l'actionariat de Moleskine, les Associés décident de modifier la définition de Valeur de Sortie Préférentielle dans les Statuts, afin de maintenir les mêmes droits en faveur de chacun de l'Associé de Classe A et de l'Associé de Classe B sans effet de novation, de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Valeur de Sortie Préférentielle signifie la Valeur de Sortie plus les Flux Financières d'Investisseur (pour le besoin exclusif de la détermination de la Valeur de Sortie Préférentielle, la Valeur de Sortie Préférentielle sera réduite d'un montant égal à 15,22% du Dividende Préférentiel).»

#### *Seizième résolution*

Les Associés décident de modifier la définition de Parts Sociales dans les Statuts de sorte qu'elle aura désormais la teneur suivante:

«Parts Sociales signifie les Parts Sociales Ordinaires de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales Préférentielles de la Société émises au fil du temps, à moins que le contexte n'en dispose autrement.»

*Dix-septième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société est constituée pour une durée limitée. La durée de la Société expirera automatiquement à la date effective du Transfert direct ou indirect de la totalité des parts sociales de Moleskine que la Société détient, ou la cas échéant, des parts sociales de Moleskine qu'un Affilié détient, à une Personne, à moins que cette personne ne soit une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement une participation majoritaire dans le capital social, et les Gérants seront nommés en tant que liquidateurs de la Société conformément à l'article 21.2 de ces Statuts.»

*Dix-huitième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille cent cinquante euros (EUR 120.150), représenté par quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (47.893) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, douze mille cent sept (12.107) Parts Sociales Ordinaire de Classe B, douze mille cent sept (12.107) Parts Sociales de Classe C, quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize (47.893) Parts Sociales de Classe D et cent cinquante (150) Parts Sociales Préférentielles, chacune sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), toutes souscrites et intégralement libérées.»

*Dix-neuvième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 7.2. des Statuts et d'insérer un nouvel article entre les articles 7.1. et 7.2. des Statuts, qui sera l'article 7.2., de sorte que l'actuel article 7.2. deviendra l'article 7.3. et l'actuel article 7.3 deviendra l'article 7.4, qui auront désormais la teneur suivante:

« **7.1.** Chaque Part Sociale Ordinaire de Classe A et de Classe B confère à son détenteur les droits économiques fixés par la Loi,

**7.2.** Chaque Part Sociale de Classe C et de Classe D confère à son détenteur les droits économiques fixés par l'article 20 des présents Statuts et dans la définition des Parts Sociales de Classe C et des parts Sociales de Classe D.

**7.3.** Chaque Part Sociale Préférentielle confère à son détenteur les droits économiques fixés par l'article 20 des Statuts.

**7.4.** Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Chaque Part Sociale de la Société donne droit à un vote.»

*Vingtième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 8.4. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **8.4.** Sauf disposition contraire aux articles 8.7 et 11 des présents Statuts, l'Associé de Classe B ne pourra, pendant la durée de la Société, céder directement ou indirectement aucune de ses Parts Sociales Préférentielles et/ou ses Parts Sociales de Class C.»

*Vingt et unième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 10.2.2 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **10.2.2.** l'intégralité de sa participation (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B) dans la Société au cas où (i) la Proportion à Vendre est égale ou supérieure que la majorité du capital social de la Société, ou (ii) la totalité de la Proportion à Vendre et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B proposées par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Classe B en application de la clause 10.2.1, permettrait à l'Acquéreur(s) de Suite à la suite de cet accomplissement de détenir plus de 50% de l'intégralité du capital social émis et en circulation de la Société.

Dans un tel cas l'Associé de Classe A devra s'assurer que l'Acquéreur(s) de Suite aura(ont) l'intérêt légal et économique dans un montant proportionnel ou, selon les circonstances, l'intégralité des Parts Sociales Ordinaires de Classe B de chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe B qui choisit le même prix par Part Sociale (incluant toute portion proportionnelle pour tout prêt d'Associé).»

*Vingt-deuxième résolution*

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 10.4 des Statuts:

« **10.4.** Pour la clarté, le mécanisme défini à la clause 10 ci-dessus s'appliquera, mutatis mutandis, si une Offre de Suite affecte les Parts Sociales de Classe D»

*Vingt-troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 11.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **11.1.** L'Associé de Classe A en acceptant une offre régulière (l'Offre) d'un tiers (l'Acquéreur Proposé) pour l'acquisition de Parts Sociales Ordinaires de Classe A et/ou de Parts Sociales de Classe D représentant plus de 50,01% de l'ensemble du capital social de la Société (ce pourcentage étant la Proportion de Sortie) aura le droit d'agir comme suit:

(i) l'Associé de Classe A devra notifier au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires de Classe B et de Parts Sociales de Classe C et au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles (les Associés Restants) les conditions principales de l'Offre (incluant une offre concernant les prêts d'Associé restant s'il en existe); et

(ii) les Associés Restants devront accepter cette Offre rapidement.»

*Vingt-quatrième résolution*

Sur base de la Nouvelle Structure de l'Actionariat et considérant que certaines définitions et formules concernant les dispositions de mécanisme du dividende préférentiel régi par les Statuts sont basées sur la précédente structure de l'actionariat de Moleskine, les Associés décident de modifier l'article 20.2. des Statuts afin de maintenir les mêmes droits pour l'Associé de Classe A et l'Associé de Classe B, sans effet de novation, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **20.2.** Sauf dans le cadre d'une transaction de refinancement arrangée par l'Associé de Classe A, toute distribution sous quelque forme qu'elle soit, de dividendes ou de dividendes intérimaires, bonis de liquidation ou produits de rachat ou de remboursement, résultant du transfert complet et définitif de 100% des parts sociales de Moleskine réellement détenues – directement ou indirectement – par la Société (la «Sortie») -pourvu que (i) le TRI (brut calculé du montant distribué comme Dividende Préférentiel) réalisé par la Société soit supérieur à 22% (le «Seuil 1 et Seuil 2») et que (ii) la Valeur de Sortie soit supérieure à 70,000,000 Euro (la «Performance Minimum»), sera faite suivant l'ordre de priorité suivant:

1. en remboursement de tout prêt d'associé (y inclus tout intérêt échu sur ce prêt);

2. sur les Parts Sociales Préférentielles (le Dividende Préférentiel), selon la formule suivante et seulement si le TRI réalisé par la Société est supérieur à 22% et que la Valeur de Sortie est supérieure à la Performance Minimum; si la Valeur de Sortie est supérieure à la Performance Minimum les Associés de Classe B détenant des Parts Sociales Préférentielles auront droit au Dividende Préférentiel Brut (tel que défini ci-dessous) moins le Dividende Préférentiel Brut correspondant à la Performance Minimum (voir «K» dans la formule ci-dessous);

3. sur les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D, pari passu et proportionnellement (étant entendu que, la proportionnalité, dans ce cas, sera calculée suivant la valeur nominale du Montant de Distribution C et du Montant de Distribution D), pour le Montant de Distribution C et le Montant de Distribution D, respectivement; et

4. sur les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, pari passu et proportionnellement.

Dividende Préférentiel = {[Valeur de Sortie Préférentielle x ] - [B x (1+i) ^ (GGsortie/365) x ] - Coûts de Transactions - Indemnités} - K

Etant entendu, pour plus de clarté, que si la Valeur de Sortie est inférieure à la Performance Minimum, le Dividende Préférentiel sera égal à zéro.

Où

{[Valeur de Sortie Préférentielle x ] - [B x (1+i) ^ (GGsortie/365) x ] - Coûts de Transaction - Indemnités}: signifie le Dividende Préférentiel Brut;

ou Pourcentage Préférentiel signifie le pourcentage préférentiel déterminé selon les Seuils définis ci-dessous;

B: signifie l'apport APPUNTI S.r.l. (sous la forme de capital ou de semicapital ou de prêt d'associés) payé pour les besoins de l'acquisition de la participation de 100% de Modo & Modo S.p.A. et tout autre apport des actionnaires de Moleskine (sous la forme de capital ou de semi-capital ou de prêt d'associés);

i: signifie un taux de capitalisation égal à la somme de EURIBOR 6 mois au jour de la cession de 100% des actions de Moleskine que la Société détient réellement plus un écart (spread) de 2,7%;

Indemnités: signifie le montant (s'il y en a un) qui financera toutes les indemnités dues par la Société aux acquéreurs de Moleskine sur la base (le cas échéant) des clauses contractuelles pertinentes; étant entendu que si les indemnités représentent plus de 5% (le «Plancher») de la valeur de l'entreprise (devant être considérée comme la Valeur de Sortie plus/moins la position financière nette de MOLESKINE comme convenue avec l'acquéreur de MOLESKINE) qui a été convenue à la Sortie, alors tout montant excédant le Plancher ne sera pas inclus dans la formule ci-dessus (le «Montant Supplémentaire»). Etant clair que le Dividende Préférentiel sera ajusté par rapport au Montant Supplémentaire (s'il y en a un) seulement si et lorsque ce dernier sera (i) réellement payé par la Société et (ii) chaque fois supérieur à 200.000 Euro.

K: un montant conventionnel prédéterminé égal au Dividende Préférentiel Brut qui aurait dû correspondre si la Performance Minimum avait été atteinte et égale à EUR 6.567.912 ou EUR 5.469.389 or EUR 2.847.785 ou EUR 1.417.111 ou EUR 549.032 si la Sortie a lieu respectivement en 2008, 2009, 2010, 2011 ou 2012. Pour les années 2013, 2014 ou 2015, K sera égal à EUR 549.032.

Coûts de Transaction: signifie tous les coûts relatifs aux procédures de Sortie.

Seuils: signifie:

- si le TRI est égal ou inférieur à 22%, alors le Pourcentage Préférentiel correspondant sera égal à 0 (zéro).
- si le TRI est égal ou supérieur à 60% («Seuil 1») alors le Pourcentage Préférentiel correspondant sera égal au résultat de la formule suivante:

Pourcentage Préférentiel =  $\{13\% - [(\text{Apport en Numéraire des Parts Sociales Préférentielles Maximum} - \text{Apport en Numéraire des Parts Sociales Préférentielles payé}) / (\text{Apport en Numéraire des Parts Sociales Préférentielles Maximum})] \times 13\%$

Où:

L'Apport en Numéraire des Parts Sociales Préférentielles Maximum est fixé à EUR 40.000 (capital social et réserve de prime d'émission).

- Pour un TRI entre 22% et 60% («Seuil 2»), le Pourcentage Préférentiel est égal au résultat de l'équation linéaire correspondante.

Le Dividende Préférentiel sera affecté proportionnellement aux apports en numéraires de Parts Sociales Préférentielles libérés au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles selon un critère pro rata temporis (les Pourcentages de Maturités) en fonction de certaines dates de déclenchement.

Sur la base de ce qui précède, en conséquence tout montant résiduel (le Montant Résiduel) - qui sera la conséquence d'une bonne raison seulement - du Dividende Préférentiel ne sera affecté à aucun des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles restants. Le Montant Résiduel sera alors réparti, pari passu et proportionnellement (étant entendu que, la proportionnalité, dans ce cas, sera calculée suivant la valeur nominale du Montant de Distribution C et du Montant de Distribution D), entre les détenteurs restants des Parts Sociales de Classe C et de Parts Sociales de Classe D respectivement jusqu'au Montant de Distribution C et au Montant de Distribution D et, pari passu et proportionnellement, aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A et aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

Les Parts Sociales Préférentielles n'auront aucun droit sur la prime d'émission mise en réserve ou l'allocation payée en relation avec la souscription des Parts Sociales Ordinaires de Classe A et des Parts Sociales Ordinaires de Classe B et n'auront aucun droit en relation avec toute autre réserve qui serait la conséquence d'une Valeur de Sortie inférieure à la Performance Minimum.

Si le TRI est inférieur à 22% et si la Valeur de Sortie Préférentielle est inférieure à la Performance Minimum, alors toute distribution sera effectuée comme suit:

- en remboursement de prêts d'associés;
- sur les Parts Sociales de Classe C et les Parts Sociales de Classe D, pari passu et proportionnellement (étant entendu que, la proportionnalité, dans ce cas, sera calculée suivant la valeur nominale du Montant de Distribution C et du Montant de Distribution D), respectivement jusqu'au Montant de Distribution C et au Montant de Distribution D;
- sur les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B, pari passu et proportionnellement.

Toute distribution sur les Parts Sociales ne peut être effectuée que si les revenus de la vente de 100% de la participation Moleskine que la Société détient directement ou indirectement, après remboursement des prêts d'associés ainsi que de tous les intérêts échus sur ceux-ci, sont réellement et effectivement collectés par la Société.»

#### *Vingt-cinquième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement créées et émises dans le registre des associés de la Société

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, sont estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: A.-E. Feutrie et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2011. LAC/2011/33770. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011109824/710.

(110126079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**Lusmifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.294.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117184/10.

(110134620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.709.

---

La liste des Fondés de pouvoir A et B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011117185/12.

(110134385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.993.

---

La liste des Fondés de pouvoir A et B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011117186/12.

(110134386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lux Web Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.475.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX WEB VENTURES S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011117188/12.

(110134201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lux Web Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 75.475.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion  
du Conseil d'Administration tenue le 24 juin 2011*

- Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2011.

Certifié sincère et conforme  
LUX WEB VENTURES S.A.  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011117189/17.

(110134408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Lux-Audit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 25.797.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117191/9.

(110134511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxembourgeoise), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.  
R.C.S. Luxembourg B 31.005.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.I.L. S.à r.l.

Référence de publication: 2011117192/10.

(110134465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Méridian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.394.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117193/10.

(110134309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Méridian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.394.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117194/10.

(110134310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 500.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.056.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011*

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 Septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011117197/18.

(110134717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Mapua Investment Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.873.

—  
*Décisions prises par l'associée unique en date du 10 août 2011*

1. Monsieur Hans Jörg FURRER a démissionné de son mandat de gérant catégorie B.

2. Monsieur Jacob RIET, administrateur de sociétés, né à Leiden (Pays-Bas), le 30 avril 1955, demeurant professionnellement NL-5672 XH Nuenen (Pays-Bas), Driehladhof, 12, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mapua Investment Holding Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117198/16.

(110134688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Mezzanine Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.171.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117202/10.

(110134084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Maraite Parkett GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.019.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011117205/10.

(110134608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Mauna International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 98.587.

—  
*Décisions prises par l'associée unique en date du 8 août 2011*

1. Monsieur Hans Jörg FURRER a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Jacob RIET, administrateur de sociétés, né à Leiden (Pays-Bas), le 30 avril 1955, demeurant professionnellement NL-5672 XH Nuenen (Pays-Bas), Driehof, 12, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mauna International S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117199/15.

(110134706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Microcap 08/09 - ITM S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.630.

—  
*Auszug aus dem Protokoll  
der Generalversammlung vom 21. Juni 2011*

Die Gesellschaft BDO Compagnie Fiduciaire ist als unabhängiger Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 wieder ernannt worden.

*Für gleichlautende Mitteilung*

*Für Microcap 08/09 - ITM S.C.A., SICAR*

Référence de publication: 2011117203/14.

(110134412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**MAXimmo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9744 Deiffelt, Maison 44.

R.C.S. Luxembourg B 92.246.

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Marija SLAG, épouse Yves MAYER, commerçante, née le 14 septembre 1972 à Maribor (Slovénie), demeurant à L-9744 Deiffelt, Maison 44.

I.- Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule associée de la société «MAXimmo, s.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9744 Deiffelt, Maison 44, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.246, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 du 8 avril 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 936 du 12 mai 2006 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique comme suit:

- Madame Marija SLAG, préqualifiée, cinq cents parts sociales .....	500
Total: cinq cents parts sociales .....	500

III. Laquelle comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour le mettre en conformité avec l'extension de l'objet social.

## 2. Divers.

Après en avoir délibéré, la comparante a pris la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec notamment la mise en valeur, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location, la gérance et la promotion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société a également pour objet le transport national et international de marchandises de plus de 3,5 tonnes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Slag, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 août 2011. Relation: RED/2011/1648. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011117206/56.

(110134462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Medialo Investments S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Cesa Investments S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.264.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62448 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117207/11.

(110134204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Metecno S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.024.

### *Décisions prises par l'associée unique en date du 10 août 2011*

1. Monsieur Hans Jörg FURRER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Jacob RIET, administrateur de sociétés, né à Leiden (Pays-Bas), le 30 avril 1955, demeurant professionnellement NL-5672 XH Nuenen (Pays-Bas), Driehladhof, 12, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *METECNO S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117209/16.

(110134642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Mineralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3786 Tétange, 25bis, rue Pierre Schiltz.

R.C.S. Luxembourg B 68.855.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKTREND SA

Rue de la Poste 4

L-8824 PERLE

Signature

Référence de publication: 2011117214/13.

(110134593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**MM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.722.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117215/10.

(110134175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.08.11.

Référence de publication: 2011117216/10.

(110134467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**FK Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 159.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.539.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of the month of July.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Mrs. Macleod Alison, born on August 29<sup>th</sup>, 1961 in Edinburgh, Scotland, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,



- Mr. Li How Cheong John, born on September 27<sup>th</sup>, 1960 in Port Louis, Mauritius, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Wies Patrick, born on May 20, 1968 in Echternach, Luxembourg, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Beegun Ravi Kumar, born on 3<sup>rd</sup> of June, 1970 in Mauritius, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Bock Georges, born on 21<sup>st</sup> of May, 1968 in Ettelbruck, Luxembourg, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Chambourdon Stanislas, born on 4<sup>th</sup> of August, 1970 in Pau, France, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Collard Eric, born on 2<sup>nd</sup> of December, 1963 in Ougrée, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Courtois Yves, born on 26<sup>th</sup> of March, 1971 in Huy, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mrs. Dogniez Nathalie, born on 8 November 1966 in Liège, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Dollé Emmanuel, born on 9 May 1969 in Rouen, France, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Heymans Vincent, born on 18 July 1966 in Uccle, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Hofmann Michael, born on 8 February 1966 in München, Germany, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Köller Vincent, born on 27 June 1969 in Verviers, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Kreemer Pierre, born on 11 April 1970, in Liège, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Labbé Sébastien, born on 26 June 1973 in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Laures Gérard, born on 15<sup>th</sup> of March, 1970 in Hesperange, Luxembourg, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Leonardi Fabrice, born on 11 May 1970 in Paris, France, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Meyer Philippe, born on 2 April 1967 in Saint-Avold, France, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Neefs Philippe, born on 2<sup>nd</sup> of December, 1968 in Ixelles, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Picquet Alain, born on 25<sup>th</sup> of June, 1961 in Waremme, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Ravasio Thierry, born on 27 January 1972 in Nancy, France, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Reiser Jean-Marie, born on 20 March 1958 in Petange, Luxembourg with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Robertson Dennis, born on 19 June 53 in Montrose, Scotland, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Thomas Louis, born on 05 October 1963 in Verviers, Belgium with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mr. Chan Yin Li How Foong Victor, born on September 14<sup>th</sup>, 1965 in Quatre Bornes, Mauritius, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mrs. Lhote Laurence, born on 1 April 1964 in Mons, Belgium, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- Mrs. Schreiner Petra, born on 23 January 1969 in Rheinhausen, Germany, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

The proxies signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed parties hereby declare to form among themselves as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign jurisdictions, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "FK Holding 1 S.à r.l."

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its

registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred fifty nine thousand Euro (EUR 159,000.-) divided into one hundred fifty nine thousand (159,000) shares with a nominal value of one (1) euro each which are fully paid-up.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the two-third majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

**Art. 13. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the joint signature of any two Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

**Art. 16. General meetings of shareholders.** In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
Mrs. Macleod Alison Prenamed; . . . . .	5,000.-	5,000	5,000.-
Mr. Li How Cheong John prenamed; . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Wies Patrick prenamed; . . . . .	6,000.-	6,000	6,000.-
Mr. Beegun Ravi Kumar Prenamed; . . . . .	4,000.-	4,000	4,000.-
Mr. Bock Georges prenamed . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Chambourdon Stanislas, prenamed . . . . .	8,000.-	8,000	8,000.-
Mr. Collard Eric prenamed . . . . .	2,500.-	2,500	2,500.-
Mr. Courtois Yves prenamed . . . . .	1,000.-	1,000	1,000.-
Mrs. Dogniez Nathalie, prenamed . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Dollé Emmanuel, prenamed . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Heymans Vincent, prenamed . . . . .	6,000.-	6,000	6,000.-
Mr. Hofmann Michael, prenamed . . . . .	7,000.-	7,000	7,000.-
Mr. Köller Vincent, prenamed . . . . .	3,000.-	3,000	3,000.-
Mr. Kreemer Pierre, prenamed . . . . .	6,000.-	6,000	6,000.-
Mr. Labbé Sébastien, prenamed . . . . .	5,000.-	5,000	5,000.-
Mr. Laures Gérard, prenamed . . . . .	2,500.-	2,500	2,500.-
Mr. Leonardi Fabrice, prenamed . . . . .	5,000.-	5,000	5,000.-
Mr. Meyer Philippe, prenamed . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Neefs Philippe, prenamed . . . . .	3,000.-	3,000	3,000.-
Mr. Picquet Alain, prenamed . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Ravasio Thierry, prenamed . . . . .	5,000.-	5,000	5,000.-
Mr. Reiser Jean-Marie, prenamed . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Robertson Dennis, prenamed . . . . .	5,000.-	5,000	5,000.-
Mr. Thomas Louis, prenamed . . . . .	10,000.-	10,000	10,000.-
Mr. Chan Yin Li How Foong Victor, prenamed . . . . .	3,000.-	3,000	3,000.-
Mrs. Lhote Laurence, prenamed . . . . .	1,000.-	1,000	1,000.-
Mrs. Schreiner Petra, prenamed . . . . .	1,000.-	1,000	1,000.-
<b>Total: . . . . .</b>	<b>159,000.-</b>	<b>159,000</b>	<b>159,000.-</b>

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholders so that the amount of one hundred fifty nine thousand Euro (EUR 159,000.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.



*Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2012.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand six hundred Euros (1,600.-EUR).

*Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

- Mrs. Macleod Alison, born on August 29<sup>th</sup>, 1961 in Edinburgh, Scotland, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);
- Mr. Wies Patrick, born on May 20, 1968 in Echternach, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

*Second resolution*

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- Mme. Macleod Alison, née le 29 août 1961 à Edimbourg, Ecosse, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ici représentée par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Li How Cheong John, né le 27 septembre 1960, à Port Louis, à l'île Maurice, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Wies Patrick, né le 20 mai 1968 à Echternach, Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Beegun Ravi Kumar, né le 30 juin 1970 à l'île Maurice, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Bock Georges, né le 21 mai 1968 à Ettelbruck, Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Chambourdon Stanislas, né le 4 août 1970 à Pau, France, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Collard Eric, né le 2 décembre 1963 à Ougrée, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Courtois Yves, né le 26 mars 1971 à Huy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- Mme. Dogniez Nathalie, née le 8 novembre 1966 à Liège, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représentée par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Dollé Emmanuel, né le 9 mai 1969 à Rouen, France, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Heymans Vincent, né le 18 juillet 1966 à Uccle, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Hofmann Michael, né le 8 février 1966 à Munich, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Köller Vincent, né le 27 juin 1969 à Verviers, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Kreemer Pierre, né le 11 avril 1970 à Liège, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Labbé Sébastien, né le 26 juin 1973 à Saint-Mard, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Laures Gérard, né le 15 mars 1970 à Hesperange, Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Leonardi Fabrice, né le 11 mai 1970 à Paris, France, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Meyer Philippe, né le 2 avril 1967 à Saint-Avold, France, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Neefs Philippe, né le 2 décembre 1968 à Ixelles, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Picquet Alain, né le 25 juin 1961 à Waremme, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Ravasio Thierry, né le 27 janvier 1972 à Nancy, France, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Reiser Jean-Marie, né le 20 mars 1958 à Petange, Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Robertson Dennis, né le 19 juin 1953 à Montrose, Ecosse, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Thomas Louis, né le 5 octobre 1963 à Verviers, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- M. Chan Yin Li How Foong Victor, né le 14 septembre 1965 à Quatre Bornes, Iles Maurice, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représenté par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- Mme. Lhote Laurence, née le 1 avril 1964 à Mons, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représentée par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

- Mme. Schreiner Petra, née le 23 janvier 1969 à Rheinhausen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

Ici représentée par M. Regis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

En vertu d'une procuration sous seing privée,

Lesdites procurations, signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes, aux termes des capacités avec lesquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "FK Holding 1 S.à r.l."

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à cent cinquante neuf mille euros (EUR 159.000,) divisé en cent cinquante neuf mille (159.000) parts sociales d'une valeur nominale de un (1) euro chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des deux-tiers des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

**Art. 13. Événements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.



### Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
Mme. Macleod Alison Prénommée; . . . . .	5.000.-	5.000	5.000.-
M. Li How Cheong John Prénommé; . . . . .	10.000.-	10.000.-	10.000.-
M. Wies Patrick Prénommé; . . . . .	6.000.-	6.000.-	6.000.-
M. Beegun Ravi Kumar Prénommé; . . . . .	4.000.-	4.000	4.000.-
M. Bock Georges Prénommé . . . . .	10.000.-	10.000	10.000.-
M. Chambourdon Stanislas, Prénommé . . . . .	8.000.-	8.000	8.000.-
M. Collard Eric Prénommé . . . . .	2.500.-	2.500	2.500
M. Courtois Yves Prénommé . . . . .	1.000.-	1.000	1.000.-
Mme. Dogniez Nathalie, Prénommée . . . . .	10.000.-	10.000	10.000.-
M. Dollé Emmanuel, Prénommé . . . . .	10.000.-	10.000	10.000.-
M. Heymans Vincent, Prénommé . . . . .	6.000.-	6.000	6.000.-
M. Hofmann Michael, Prénommé . . . . .	7.000.-	7.000	7.000.-
M. Köller Vincent, Prénommé . . . . .	3.000.-	3.000	3.000.-
M. Kreemer Pierre, prénamed . . . . .	6.000.-	6.000	6.000.-
M. Labbé Sébastien, Prénommé . . . . .	5.000.-	5.000	5.000.-
M. Laures Gérard, Prénommé . . . . .	2.500.-	2.500	2.500.-
M. Leonardi Fabrice, Prénommé . . . . .	5.000.-	5.000	5.000.-
M. Meyer Philippe, Prénommé . . . . .	10.000.-	10.000	10.000.-
M. Neefs Philippe, Prénommé . . . . .	3.000.-	3.000	3.000.-
M. Picquet Alain, Prénommé . . . . .	10.000.-	10.000	10.000.-
M. Rvasio Thierry, Prénommé . . . . .	5.000.-	5.000	5.000.-
M. Reiser Jean-Marie, Prénommé . . . . .	10.000.-	10.000	10.000.-
M. Robertson Dennis, Prénommé . . . . .	5.000.-	5.000	5.000.-
M. Thomas Louis, Prénommé . . . . .	10.000.-	10.000	10.000.-
M. Chan Yin Li How Foong Victor, Prénommé . . . . .	3.000.-	3.000	3.000.-
Mme. Lhote Laurence, Prénommée . . . . .	1.000.-	1.000	1.000.-
Mme. Schreiner Petra, Prénommée . . . . .	1.000.-	1.000	1.000.-
Total: . . . . .	159.000.-	159.000	159.000

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de cent cinquante neuf mille euros (EUR 159.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille six cents Euros (1.600.-EUR).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par le mandataire susnommé, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

- Mme. Macleod Alison, née le 29 aout 1961 à Edimbourg, Ecosse, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg); et

- M. Wies Patrick, né le 20 mai 1968 à Echternach, Luxembourg, ayant pour adresse professionnelle le 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32582. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110042/737.

(110125391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

---

**MR International (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.933.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117217/10.

(110134705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Spencer Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue basse.

R.C.S. Luxembourg B 101.210.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62380 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117321/10.

(110134332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Stemar S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Hôtel des Ducs S.à r.l.).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 40.915.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117322/11.

(110134505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Stratium Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 92.248.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117323/9.

(110134231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Stratium Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 92.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011117324/9.

(110134232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117329/10.

(110134504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Taulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TAULUX S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011117333/11.

(110134343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Kenavon Drive Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 124.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 août 2011.

Fabrice Coste.

Référence de publication: 2011117160/10.

(110134810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Sailor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SAILOR S.A.*

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011117304/12.

(110134100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

---

**Silmaril S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.443.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fabio APOLLONIO, demeurant à I-34151 Trieste, Località Contovello 524 (Italie), ici représenté par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SILMARIL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 113443, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 729 du 11 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 2006, publié par extrait au Mémorial C numéro 1476 du 1<sup>er</sup> août 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme SILMARIL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société SILMARIL S.A.

IV.- Que l'activité de la société SILMARIL S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme SILMARIL S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2011. Relation GRE/2011/2828. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117310/51.

(110134214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.